

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/²⁵²...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/047/AN
DU 11 SEPTEMBRE 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/047/AN du 11 septembre 2017, portant autorisation de ratification de l'Avenant n°1 à la Convention de Concession Minière pour la Production de Bauxite et d'Alumine de DIAN-DIAN du 21 juillet 2001 entre la République de Guinée et la Société « ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT ».

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25 SEP. 2017


Prof. ALPHA CONDE